

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'état
compétente en matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

13/12/2012

Dossier complet le :

13/12/2012

N° d'enregistrement :

F05212 P0069

1. Intitulé du projet

Aménagement du boulevard de l'Europe à Couëron, Loire Atlantique

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nantes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne

Patrick Langenbach, directeur du pôle Loire-Chézine

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

244 400 404 001 29

Forme juridique

Service Public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 ° Infrastructures routières	d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 4.1

4.1 Nature du projet

Création des 2 tronçons manquants, d'une longueur totale de 280 mètres, en milieu urbain sur le boulevard de l'Europe à Couëron (d'une longueur totale de 2080 m), afin d'assurer sa continuité entre le boulevard des Martyrs de la Résistance et le boulevard de l'Océan. Cette voie sera réguée à 50 km/h ponctuée par des passages à 30 km/h.

4.2 Objectifs du projet

Créer un axe reliant l'ouest de la commune aux nouveaux quartiers Ouest (ZAC Ouest centre Ville notamment) sans passer par le bourg de Couëron.
Offrir une continuité lisible et centrale de la desserte de Couëron.

Il s'agit également :

- D'adapter les infrastructures aux modes doux de circulation et en adéquation avec les objectifs du plan de déplacement urbain de l'agglomération nantaise
- D'établir l'accessibilité de l'espace public aux usagers conformément à la réglementation et au plan d'accessibilité
- De permettre la desserte des transports publics
- De créer un espace apaisé favorisant la sécurité et le partage de l'espace entre tous les usagers
- D'améliorer le cadre de vie en intégrant un volet paysager aux aménagements et en enfouissant les réseaux aériens

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de création de voirie porte sur 2 sections de l'axe. Le périmètre est contenu dans les emprises foncières actuelles de Nantes Métropole.

les sections sont les suivantes :

- La section comprise entre les rues F Chopin et des Fleurs, emprise de 2 875 m²
- La section comprise entre les rues Henri Gautier et Alexandre Olivier, emprise de 5749 m²

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce nouvel axe offrira un accès direct pour tous les modes de circulation des quartiers Nord-ouest de Couëron au pont de Retz (point de passage obligé pour rejoindre l'axe Saint Herblain-Nantes) ainsi qu'une nouvelle desserte par transports en commun. Le trafic actuel des véhicules se fait par le centre ville de Couëron (rue Paul Langevin). Il sera ainsi reporté sur le Boulevard de l'Europe.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une autorisation particulière.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Total pour les 2 tronçons :	
Voirie (chaussée + bandes cyclables)	5 961 m ²
Trottoirs	2 353 m ²
Espaces verts	240 m ²
Stationnement	70 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

44 220 COUËRON
Boulevard de l'Europe

Coordonnées géographiques* Long. 00° 01' 71" 6 Lat. 00° 47' 21" 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 26° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 00° 01' 71" 6 Lat. 00° 47' 21" 5

Point d'arrivée : Long. 00° 01' 72" 8 Lat. 00° 47' 21" 8

Communes traversées :

Couëron

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme comprend l'aménagement de 4 secteurs au total. Les deux tronçons qui sont créés sont l'objet de cette demande.

Les 2 autres tronçons concernent l'aménagement de voirie de l'existant :

- 1) boulevard de l'Europe (actuelle rue du Clos Bouillon) entre la rue de Pologne et le Boulevard des Martyrs de la Résistance
- 2) rue de Pologne entre le Bd des Martyrs de la Résistance et la rue Taillandier

* Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols actuels sont des chemins empierrés, utilisés pour l'accès des riverains à leur propriété.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Couëron

Pour les rubriques 33° à 37° : le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit est en cours d'élaboration à l'échelle de la métropole de Nantes.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un PPRI existe pour la commune de Couëron. Il a été approuvé par l'arrêté IAL-146 le 29 avril 2011. La zone projet se situe hors zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Ouï	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux comportent du remblaiement et l'apport d'enrobé de voirie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 6.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet comprend la création d'un éclairage public sur les nouveaux tronçons</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La création de nouveaux tronçons n'engendrera pas de trafic automobile supplémentaire, il s'agira uniquement de report de circulation sur cet axe.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de voirie seront captées dans un réseau d'eaux pluviales</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la contamination d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des 2 tronçons manquants modifiera l'itinéraire actuel des véhicules, et donc la répartition des sources de bruit du secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'étude d'impact car les tronçons de voies à créer se situent dans un milieu déjà urbanisé. Les mises à l'alignement des propriétés ont déjà été prises en compte par les habitants depuis le 17 décembre 2007 par le PLU de Couëron. En outre ce projet ne crée pas de nouveau trafic automobile. On attend simplement un report des trafics existants et un meilleure attractivité des modes de transport alternatifs sur cet axe (marche, vélo, transports en commun).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Herblain

le

20 novembre 2012

Signature

Patrick LANGENBACH - directeur




